

Loi sur l'égalité

Autor(en): **aml**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **83 (1995)**

Heft 3

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-280619>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Loi sur l'égalité

(aml) – Un pas en avant quand même: le Conseil national a finalement accepté, lors de la session spéciale de janvier, d'étendre à l'embauche l'interdiction de discriminer entre hommes et femmes, malgré une offensive de la dernière heure menée par les éléments conservateurs du Parlement. Il a campé en revanche sur ses positions, en ne limitant l'allègement du fardeau de la preuve qu'aux seuls litiges relatifs au salaire. Il a fait plusieurs pas en direction du Conseil des Etats, sur le dossier chaud du harcèlement sexuel sur les lieux de travail, que ce soit en reconnaissant la responsabilité de l'employeur, sa mission en vue de faire cesser de tels agissements et le versement d'une indemnité pouvant atteindre six mois de salaire. Il a revanche tenu à énumérer les cas de harcèlement. Mais surtout, il a maintenu le droit pour une organisation syndicale ou féminine de représenter une personne victime de discrimination sans exiger qu'elle y consente expressément, sur le score serré de 86 voix contre 84. La commission du Conseil des Etats proposera à ses pairs, vraisemblablement en mars, d'étendre l'allègement du fardeau de la preuve à la répartition du travail, à la formation et au perfectionnement professionnels, mais pas à l'embauche. Elle s'est, par ailleurs, ralliée à la décision du Conseil national en matière de harcèlement sexuel.

Pro Patria

Soutien aux associations féminines

(aml) – Le produit de la collecte Pro Patria 1995 sera versé aux associations féminines regroupées dans l'action nationale «Un dynamisme pour la Suisse». Fondée en 1909, la Fondation Pro Patria s'est fixé pour but de soutenir les valeurs fondamentales de la culture et de la société. Un million de femmes font partie de ces organisations féminines qui, depuis plus d'un siècle, œuvrent de façon pratique et décentralisée à l'amélioration de la condition féminine, que ce soit sur le plan politique, professionnel, social ou culturel. 1995 sera, selon

Walter Leu, président de la fondation, l'occasion de renforcer l'action de ces organisations par un soutien financier provenant de la vente des timbres, tax-cards et insignes du 1^{er} août.

Huit associations de femmes ont mis au point pour 1995 des actions, dont le dénominateur commun est de définir des perspectives d'avenir dans les domaines où chacune s'engage en priorité.

Qualifications professionnelles des femmes en général et solidarité active avec les candidates aux élections fédérales d'octobre figurent parmi les priorités de l'Alliance de sociétés féminines suisses. La lutte contre la violence est le thème de réflexion de la Fédération suisse des femmes protestantes, tandis que la gestion des conflits est celui de la Ligue suisse de femmes catholiques. Concevoir son propre projet publicitaire est une manière pour la SAFFA d'encourager les femmes à affirmer leurs qualités. Une stratégie similaire est choisie par la Société d'utilité publique des femmes suisses. La promotion de l'égalité est le thème traité par l'Association suisse pour la formation professionnelle en économie familiale. L'alimentation saine est au cœur des préoccupations de l'Union des paysannes suisses. L'avenir professionnel des femmes est enfin le thème de prédilection du Fonds de bourses pour femmes.

(Pour tout renseignement, consulter l'Infotel 01/418 41 18).

Assurance maternité

La politique familiale et son arlésienne

(aml) – «La Suisse est un pays vieux, les démographes s'en inquiètent, le monde politique assez peu». Phrase clé d'un ouvrage(*), rédigé avant le projet d'assurance maternité de Ruth Dreifuss, qui procède à un tour d'horizon complet de la politique familiale en Suisse, définit la notion de famille et présente les partis politiques et groupes de pression qui pèsent de toute leur influence dans ce domaine particulièrement sensible.

Ce travail de recherche, réalisé par des étudiant-e-s de l'Institut d'études sociales de Genève, procède aussi à l'analyse de cinq épisodes qui ont jalonné l'histoire

mouvementée de la politique familiale de 1945 à nos jours, ponctuée par les échecs successifs des tentatives d'instaurer une véritable protection de la maternité, faute de pouvoir dégager un réel consensus.

Mais surtout, les auteur-e-s de cet ouvrage ont cherché à comprendre les raisons de ces affrontements qui mènent à l'impasse. Une lecture utile pour dégager les lignes de force d'une politique familiale solidaire en faveur des celles et ceux qui assurent la relève de la population du siècle prochain.

(*) *L'assurance maternité*, Alain Aebi, Danielle Dessou-lavy, Romana Scenini, Les Editions IES, Genève.

Politiques

Les femmes à la conquête des villes

(c) – Les femmes sont de plus en plus nombreuses à siéger dans des gouvernements muni-

cipaux. Selon des indications fournies par l'Union des villes suisses, 157 sièges sur 842 des exécutifs municipaux des villes suisses de plus de 10000 habitants étaient occupés en 1994 par des femmes (date de référence: 1^{er} juin). Cela représente une part de 19%, en hausse de 3 points par rapport à l'année précédente. La même année, la part des femmes était bien supérieure dans les exécutifs des villes de plus de 100000 habitants (Zurich, Bâle, Berne Genève et Lausanne): 34% contre 29% en 1993. Dans les petites villes de 15000 à 20000 habitants, la part des femmes était à peine supérieure à la moyenne, avec 21% contre 19% en 1993. En revanche, dans quatre villes de 50000 et 100000 habitants, Bienne, Lucerne, Saint-Gall et Winterthur, les femmes, avec 15%, étaient sous-représentées (15% également en 1993). C'est dans les villes moyennes de 20000 à 50000 habitants que les femmes étaient le moins nombreuses (14% contre 10% en 1993). (Source: SDES).



ÉCOLE POLYTECHNIQUE
FÉDÉRALE DE LAUSANNE

met au concours,
pour son Département de chimie, un poste de

professeur-e en génie chimique

Le-la candidat-e choisi-e devra développer un programme de très haut niveau international en génie chimique. Il-elle doit avoir des compétences dans un des domaines suivants: génie des séparations en milieux poreux, transferts et réactions hétérogènes, analyse fonctionnelle et optimisation des procédés chimiques.

Les candidats-e-s doivent être fortement intéressé-e-s par l'enseignement du génie chimique à tous les niveaux universitaires.

Les candidat-e-s doivent avoir démontré leurs capacités à développer des concepts scientifiques originaux et à mener une recherche de pointe. Une expérience industrielle est très souhaitable.

Les candidatures féminines sont particulièrement bienvenues.

Délai d'inscription: 31 mai 1995.

Entrée en fonction: à convenir.

Les personnes intéressées sont invitées à demander le dossier relatif à ce poste à la:

**Présidence de l'EPFL,
CE-Ecublens, CH-1015 Lausanne, Suisse.**